

AG AVB 2018 – demandes au comité

Point 1 : Harmonisation des calendriers COBB-AVB

Il serait souhaitable que les calendriers, surtout COBB, soient disponibles au plus tard fin août. C'est pourquoi il faudrait qu'une date butoir soit fixée et que cette date soit la même pour l'AVB et la COBB. De plus il faudrait que chaque équipe ait les dates du championnat, soit au minimum 1 tour complet, à la sortie du calendrier.

Argumentations : les salles de gym n'appartenant pas aux clubs elles sont également louées par d'autres sociétés et si les dates du championnat sont connues trop tard il est très difficile d'obtenir tous les créneaux horaires désirés. Idem pour l'organisation au niveaux des clubs.

Point 2 : Communications aux clubs

Un échéancier devrait être créé pour les clubs avec chaque date à laquelle les clubs devraient recevoir la communication par l'AVB. Par exemple : acomptes arbitrages reçu le 17.10.17 et à payer jusqu'au 31.10.17. Le délai de paiement n'est pas très correct. Autre exemple : les inscriptions pour les candidats arbitre ont été sur le site le 12.10 et le délai d'inscription était au 25.10. C'est un peu court.

Les clubs devraient également avoir une copie de chaque convocation que leurs jeunes reçoivent ; que ce soit pour les sélections ou l'arbitrage minis, etc. et ensuite le club devrait être informé de la réussite ou de l'échec de ces jeunes.

Svp quand il y a des délais à respecter les clubs devraient recevoir une communication à leur adresse e-mail car le site n'est pas le moyen de communication officiel.

Point 3 : Acceptation des équipes des autres associations en AVB

Nous comprenons très bien que la décision soit prise par le comité de l'AVB concernant l'acceptation de clubs d'autres associations. Nous demandons simplement que si, éventuellement, la distance entre l'AVB et l'autre association est très grande de bien vouloir nous demander notre avis. Merci.

Point 4 : Inscription des jeunes pour les sélections par les club

Le délai au 15 août nous semble vraiment trop tôt car, à ce moment-là, nous ne savons pas encore quels enfants seront revenus. Et comme les sélections ne commencent pas avant l'année suivante nous pensons que repousser le délai devrait être possible.

Point 5 : Arbitres

Nous suggérons que soit noté dans le règlement des arbitres : chaque arbitre doit avoir démissionné au 31 mai de chaque saison afin que sa démission soit valable. Effectivement pour les clubs recevoir une démission hors délai n'est pas possible car ils ne peuvent plus, à ce moment-là, retrouver un arbitre.

Le 9 mai 2018

Catherine Gerber Lausanne-Ville/Prilly Basket

